



Cfdt:

ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES



F.S.U.



UNSA  
éducation



éducation  
Sud  
Union syndicale  
Solidaires



la  
cgt  
ÉDUC'  
ACTION

# L'IVG doit être une liberté et un droit garanti par l'État

Nos organisations syndicales militent depuis de nombreuses années **pour que toutes les personnes disposent du droit effectif à avorter partout en France et dans le monde.**

L'IVG est encore interdite dans certains pays et semble de plus en plus menacée dans d'autres. En Europe, la Pologne, Malte, Andorre, Monaco l'interdisent toujours et la situation en Italie ou en Hongrie demeure inquiétante. Aux États-Unis, la Cour Suprême a

abrogé en 2022 le droit constitutionnel à l'avortement, ce qui a conduit à son interdiction dans de nombreux États. Les femmes d'Amérique latine luttent pour arracher ce droit et le protéger comme en Argentine et en Colombie.

La montée des partis nationalistes et la pression des intégristes religieux menacent partout le droit des femmes et des minorités de genre à disposer librement de leur corps ainsi qu'à décider d'enfanter ou pas, quand et avec qui.

En France 2025, nous acterons le cinquantenaire de la loi dépénalisant l'avortement. En 2023, 223300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées. Pourtant, chaque année 5 000 personnes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger parce que les conditions nécessaires à l'application de cette loi ne sont pas réunies : fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse, périodes de pénuries de pilules abortives, manque de médecins acceptant de pratiquer l'IVG, restriction du délai à 14 semaines.

Dans l'Éducation nationale, le jour de carence s'applique à un arrêt maladie pour IVG. **Avorter signifie donc perdre un jour de salaire. Si l'IVG est autorisée et que la liberté d'y recourir est aujourd'hui inscrite dans la constitution, l'exercice plein et entier de ce droit n'est ni garanti, ni rendu accessible par l'État pour toutes les personnes.**

La nomination d'un nouveau premier ministre ayant eu des positions conservatrices sur l'IVG, nous rappelle que le droit à l'avortement est une lutte sans fin.



L'Éducation nationale doit répondre à sa mission d'éducation en permettant l'accès aux informations relatives à la contraception et à l'IVG, ainsi que d'un accompagnement rapide (qui garantit l'anonymat en cas de grossesse non désirée). Faute de personnels de santé scolaire suffisants et en raison de l'éloignement des établissements scolaires des centres d'IVG, la réalisation du parcours peut devenir très vite difficile. Il y a urgence à

recruter des personnels médico-sociaux, mettre en place des équipes pluridisciplinaires formées aux enjeux de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans tous les établissements scolaires.

**De même, il y a aussi urgence à renforcer le service public hospitalier pour que toutes les personnes puissent avorter dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire.**

**Nos organisations revendiquent des mesures pour rendre effectif le droit à l'IVG pour tout le monde et revendiquent également que ce droit soit inscrit dans la Charte Européenne des droits fondamentaux.**

**Nos organisations appellent à rejoindre les manifestations organisées le 28 septembre.**

Pour le droit à l'avortement, nous revendiquons :

- la suppression de la clause de conscience spécifique des professionnelles de santé ;
- le bénéfice d'autorisation spéciale d'absence de deux jours pour les personnes ayant recours à un IVG ;
- la garantie du droit à l'IVG dans la constitution pour tou·tes ;
- la garantie de produire des pilules abortives afin d'empêcher toute pénurie et garantir l'accès à l'IVG ;
- des moyens financiers pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires ;
- des campagnes d'information tous publics pour pouvoir parler librement sans tabou ni jugement ;



- le remboursement intégral de tous les moyens contraceptifs féminins et masculins, pour que toutes et tous puissent choisir celui qui leur convient ;
- une éducation aux sexualités effective et inscrite dans les programmes pour toutes et tous ;
- le recrutement de personnels médicaux et infirmiers et pour les écoles et les établissements afin de garantir la présence d'équipes pluridisciplinaires complètes dans chaque établissement.
- au plan international, la légalisation de l'avortement dans tous les pays.

**Nos organisations s'opposent à toute menace qui vise à remettre en question le droit à l'avortement, et le droit des femmes et des minorités de genre à disposer librement de leur corps. Elles dénoncent les dangers que représentent pour ces droits les extrêmes-droites et les conservateurs .**